

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens
lors des conseils d'arrondissement
du 2 septembre, 7 octobre et 4 novembre 2014
déposé au conseil d'arrondissement du 2 décembre 2014**

Mme Isabelle Limoges: planification des travaux dans les parcs et insuffisance de terrains de pratique au mois d'avril

14-243985 CA 2 sept.

Madame réitère sa question du mois de février concernant l'aménagement des parcs : quel est le calendrier provisionnel prévu par l'arrondissement, les dates, le budget, les interventions prévues pour leur entretien.

Le conseiller Vaillancourt indique que l'appel d'offres a été lancé pour l'aménagement du parc de La Vérendrye; les soumissions seront ouvertes jeudi prochain et le contrat sera ensuite octroyé par le conseil. Les travaux débuteront dès le début du mois d'octobre en prévision d'une livraison du terrain vers la fin du mois de juin 2015. Le budget prévu pour l'aménagement de ce terrain est de 1,8 million. Le montant de la subvention du MELS reste à confirmer.

Le maire Dorais ajoute que le Service des travaux publics pourra soumettre à madame un échéancier plus précis et une ventilation budgétaire lorsque le contrat sera octroyé par le conseil. Madame demande également ce que l'arrondissement peut faire pour aider les jeunes de l'ASSOM à obtenir des terrains de pratique avant le mois de mai, la saison débutant au mois d'avril pour les équipes compétitives.

Le conseiller Vaillancourt indique qu'il ne peut soumettre de solution séance tenante. Le directeur des sports et loisirs pourra examiner les alternatives possibles et les communiquer à madame s'il y a lieu afin d'accompagner l'ASSOM dans cette recherche de terrains.

Le maire Dorais ajoute qu'un suivi sur cette question sera fait par l'un des membres du conseil.

[La direction des travaux publics - échéancier et ventilation budgétaire pour l'aménagement du terrain de soccer au parc de La Vérendrye : Le service des travaux publics a remis à Mme Limoges le tableau de l'échéancier produit en date du 7 octobre 2014 ainsi que le tableau de la ventilation budgétaire.](#)

[La direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social - recherche de terrains de pratique à compter du mois d'avril : Madame Limoges a été rencontrée par l'équipe SLDS, soit par madame Louise Richard et madame Annie-Josée Bissonnette, afin qu'elle puisse énoncer les besoins de l'ASSOM en terme de terrains de soccer pour la saison 2015. Cette liste de besoins sera transmise le 5 décembre prochain, par madame Bissonnette, à l'association sportive régionale, afin d'être prise en compte pour le calendrier 2015. En ce qui concerne la question de l'obtention de terrains de pratique au mois d'avril, la disponibilité de terrains est très difficile à prévoir et découle de conditions météorologiques clémentes; par contre, des gymnases sont toujours prévus comme mesure de dépannage, lorsque le printemps n'est pas favorable. De plus, les besoins exprimés par madame Limoges ont été retenus pour le futur chalet; ces besoins seront transmis à l'équipe qui pilote le projet.](#)

M. Éric Fleury : bruit de l'entreprise Ray-Mont Logistiques inc. (avertisseurs de marche arrière des véhicules lourds)

14-278639 CA 7 oct.

Monsieur relate la problématique du bruit des avertisseurs de marche arrière des camions de l'entreprise Ray-Mont Logistiques depuis le début de l'été. Ce bruit est insupportable et débute à 5h du matin de façon constante jusqu'à 9h le soir. Il s'agit d'une zone industrielle. Monsieur demande ce que l'arrondissement peut faire pour régler cette problématique. Monsieur a communiqué avec le directeur de l'entreprise qui lui a simplement suggéré de mettre des bouchons. Il souhaite ne pas avoir à déménager.

Le maire Dorais répond. De semblables plaintes à l'égard de bruits émanant de l'entreprise Ray-Mont Logistiques existent depuis plusieurs années, malgré de nombreuses interventions fructueuses de l'arrondissement. Par ailleurs, la compagnie Ray-Mont Logistiques souhaite elle-même s'établir ailleurs, dans une zone entièrement industrielle et non limitrophe à un environnement résidentiel. L'arrondissement est ouvert à modifier le zonage afin d'attribuer une autre vocation à ce site. Toutefois, dans cette situation de droits acquis en zone industrielle, les pouvoirs de l'arrondissement sont très limités.

La conseillère Thiébaud répond. Elle rappelle que l'avertisseur sonore de marche arrière est une mesure imposée par la CSST. Elle relate avoir contacté l'attaché politique de la députée provinciale pour vérifier la réglementation applicable à cette entreprise afin qu'elle ne commence pas ses activités à 5h du matin, ou alors afin d'imposer un mur anti-bruit ou des contraintes de bruit. Elle attend cette information.

La directrice de l'aménagement urbain demande à monsieur ce qui pourrait occasionner cette récente nuisance. Monsieur confirme que, depuis son emménagement en 2008, un tel bruit pouvait à l'occasion être audible mais il n'avait pas cette ampleur. Il se demande si le bâtiment qui longeait la rue Wellington, et qui a été détruit, coupait le bruit; ou encore si un nouvel appareil ou nouveau véhicule sont en fonction.

La directrice de l'aménagement urbain s'engage à contacter l'entreprise pour déterminer le facteur d'augmentation des avertisseurs sonores de marche arrière et pour discuter de la mise en place de solutions ou de manœuvres différentes qui pourraient être effectuées par les camions.

[Suivi du Service de l'aménagement urbain et patrimoine : Le signal avertisseur de recul des camions est régi par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et on ne peut le faire retirer des véhicules. Quant à la question du contrôle de l'intensité du signal, nous procédons à des vérifications.](#)

Mme Maria Zito : plainte sur le bruit émis par l'entreprise Owen-Illinois

14-278644 CA 7 oct.

Madame réside sur la rue Wellington depuis 55 ans, en face de l'entreprise Owen-Illinois. Depuis le début du mois d'août, cette entreprise émet un son assourdissant, 24h sur 24h; le son est strident et agressant pour l'ouïe. Toute la rue en souffre, même sur la rue Rushbrooke. Madame a porté plainte à l'arrondissement presque toutes les semaines. Elle a communiqué avec la compagnie directement; on lui a indiqué que ce bruit était émis par un nouvel équipement mais aucun correctif n'a été apporté. Madame s'est présentée à l'arrondissement il y a trois semaines; un inspecteur est au courant de la situation parce que de nombreux de voisins ont appelé pour porter plainte. Madame demande si les tests de bruits ont été faits et sollicite un suivi rapide.

Le maire Dorais répond. Les sons dont il est question sont nouveaux. Par le passé, Owen-Illinois a dû apporter des modifications à ses installations pour d'autres types de bruits indésirables.

La directrice de l'aménagement urbain s'engage à ce qu'un suivi soit fait rapidement par l'inspecteur auprès de l'entreprise ainsi qu'auprès de madame. Elle n'est pas en mesure de donner l'information ce soir sur les mesures sonores. Éventuellement, l'entreprise pourra être rencontrée suivant les résultats obtenus et recevoir un constat d'infraction s'il y a lieu. De même, les correctifs à apporter sur l'équipement qui cause le bruit devront être déterminés.

Le maire Dorais demande que le personnel transmette de l'information en continu à madame concernant le traitement de ce dossier: les démarches qui sont entreprises et les délais impartis.

Suivi du Service de l'aménagement urbain et patrimoine : L'usine Owens-Illinois a trouvé la source du bruit le 27 octobre dernier. Ils ont procédé à des ajustements le 30 octobre. Des tests sonores seront de nouveau effectués afin de vérifier si d'autres correctifs sont nécessaires. La compagnie a transmis à l'arrondissement les détails des correctifs déjà apportés pour résoudre le problème. Un suivi sera donné à l'arrondissement, par la compagnie, après la seconde étude de bruit, afin de l'informer si d'autres mesures correctrices doivent être prises. L'inspecteur en bruit de l'arrondissement Ville-Marie est en contact régulier avec madame Zito pour l'informer du suivi apporté au dossier.

Mme Marie-Hélène Tétreault : débarcadère et travaux projetés sur la rue William

14-302362

CA 4 nov. 2014

Madame projette la construction d'une clinique vétérinaire sur la rue William. Elle souhaite savoir si une zone de débarcadère pour sa clientèle est possible devant l'immeuble projeté. Elle n'a toujours pas reçu de réponse à cette question après s'être adressée au service concerné; elle aurait laissé des messages à cet effet mais ils n'auraient pas été retournés. On lui aurait suggéré de se présenter devant le conseil d'arrondissement pour avoir une réponse à cette question.

Madame souhaite aussi savoir si des travaux de voirie (réfection des trottoirs et de l'aqueduc) sont envisagés sur la rue William au cours des prochains six mois. Madame s'inquiète de l'accès restreint à la clinique projetée.

Le maire Dorais répond. Il tient d'abord à s'excuser du fait qu'elle doive se présenter devant le conseil parce qu'un dossier ne fait l'objet du suivi approprié.

Le directeur du service des travaux publics indique qu'il sera en mesure de vérifier et communiquer à madame les renseignements pertinents concernant la demande de débarcadère ou d'espaces de stationnement pour la clinique projetée.

Suivi de la direction des travaux publics - possibilité de débarcadère : Il n'est pas possible de réserver des espaces de stationnement pour l'usage d'un seul commerce mais il est envisageable de créer une zone de trois espaces de stationnement de 60 minutes à proximité du bâtiment sis au 1615, rue William (rue Guy au coin de la rue William). La citoyenne sera contactée pour l'informer de cette proposition.

Concernant la deuxième question, le directeur du service des travaux publics confirme que des travaux majeurs sont effectivement prévus pour le quartier Griffintown au cours des prochains six ans et non pas au cours des prochains six mois.

La deuxième question est répondue sur place.

Mme Julie Poulin : service BIXI en 2015

14-302363 CA 4 nov. 2014

Madame est résidente de la Petite-Bourgogne et membre de la Coalition Vélo Montréal. Au sein de la Coalition Vélo Montréal, il y a un comité BIXI. Ce comité considère que le vélo libre-service est essentiel à une ville comme Montréal. Elle désire savoir si M. le maire êtes d'accord pour le renouvellement de la saison BIXI en 2015?

Le maire Dorais répond. Il réitère son accord pour ce service sur le territoire de l'arrondissement. Il a constaté qu'il y avait d'ailleurs beaucoup d'utilisateurs de BIXI dans le Sud-Ouest. Le réseau BIXI a été offert dans le quartier Saint-Paul ainsi que sur une partie du quartier Ville-Émard. Le maire rappelle que, lorsque le service BIXI avait été offert à l'année, l'arrondissement s'était mis en ligne pour faire partie du projet pilote.

[Cette question est répondue sur place.](#)

Mme Michelle Audette et M. Daniel Guilbert : propositions de Solidarité Saint-Henri

14-302364 CA 4 nov. 2014

Madame indique qu'ils sont tous deux les porte-paroles du Comité populaire en aménagement de Solidarité Saint-Henri. Le 4 octobre dernier, une cinquantaine de citoyens, urbanistes et groupes communautaires se sont rassemblés pour planifier l'aménagement de plusieurs sites dans l'ouest de Saint-Henri. Ils souhaitent déposer le rapport officiel de cette rencontre, lequel décrit le processus de réflexions et les idées qui en découlent.

Dépôt devant le conseil du document intitulé « À qui Saint-Henri? Visions de résidents de Saint-Henri pour l'aménagement de l'ouest de leur quartier »

Monsieur indique que le quartier Saint-Henri est dernièrement l'objet de plusieurs processus de consultations publiques. Ils ne s'y reconnaissent pas. À leur avis, le plan est conçu d'avance, comme dans le cas de la Canada Malting. Ils ont donc pris l'initiative de planifier une réelle consultation populaire en aménagement. Une centaine de citoyens de l'ouest de Saint-Henri ont participé à ce processus à travers plusieurs ateliers, des sondages, et la journée de réflexion tenue le 4 octobre. Madame ajout que le groupe s'est penché sur l'avenir de six sites. Il en ressort un consensus sur l'importance de la valorisation du patrimoine, la construction de logements sociaux, l'harmonie entre les générations, le verdissement et le manque de commerces et de services de proximité.

Ils demandent au conseil d'être à l'écoute des résidents de Saint-Henri et de les aider dans la réalisation de leurs projets, dans le respect de leurs besoins tels qu'identifiés dans le rapport déposé. Pour eux, ce respect ne passe pas par des consultations non décisionnelles ou des processus auxquels tous sont invités, mais où ce sont principalement des développeurs de condos qui ont leur mot à dire. Ce respect repose sur la consultation populaire et directe, par et pour les résidents du quartier.

Le maire Dorais répond. Les opérations populaires d'aménagement (OPA) sont encouragées et appréciées à l'arrondissement du Sud-Ouest depuis de très nombreuses années. Il s'agit d'un travail complémentaire à toutes les autres consultations qui peuvent être faites. Les consultations publiques faites en arrondissement découlent d'obligations légales associées à un projet de règlement. En 2009, des consultations en trois temps ont été proposées, en commençant d'abord par la consultation des citoyens concernés afin de déterminer ce qu'ils souhaitent vraiment et ainsi alimenter les professionnels et les services administratifs.

Le maire convient que le langage technique doit être vulgarisé pour la compréhension de tous et non pas seulement celle des professionnels et les élus l'ont effectivement demandé.

Le maire relate quelques exemples d'OPA ayant mené ensuite à la procédure d'adoption légale de divers projets (Bassins du Nouveau Havre).

En deuxième lieu, s'enclenche le processus d'adoption légal et formel qui est soit faite en arrondissement, soit au conseil de ville, soit devant l'Office de consultation publique de Montréal.

La troisième étape consiste en une assemblée publique de consultation pour présenter ce qui a été proposé légalement, ce qui a été proposé lors de l'OPA, ce que l'administration en retire. Le maire relate les exemples des terrains du CN dans Pointe-Saint-Charles et Griffintown.

En l'occurrence, pour le PDUES, c'est aussi le processus envisagé. Se tiennent plusieurs petites consultations informelles qui servent à alimenter les professionnels et le personnel de l'arrondissement. Au printemps, se tiendra la première étape de consultation en amont, celle où tout le monde est convié à rêver de l'aménagement des abords de l'échangeur Turcot, dans l'ouest de Saint-Henri et dans la partie Émard-Saint-Paul. Cette première consultation servira, dans un an ou deux, à écrire ce fameux rapport de 100-200 pages, qui constituera le PDUES.

Le rapport produit devant le conseil, ce jour, servira donc d'outil au PDUES sans aucun doute et le maire remercie les intervenants et les personnes y ayant participé.

Le conseiller Sauvé répond. Il remercie les intervenants pour ce rapport, qui semble rempli de très bonnes idées. Il souhaite que l'implication importante déjà amorcée par les citoyens de l'ouest de Saint-Henri se poursuive à travers toutes les étapes à venir pour le PDUES. L'avis des citoyens doit être clairement établi; il sera pris en considération pour concrétiser le quartier souhaité dans l'ouest de Saint-Henri.

La conseillère Thiébaud répond. Elle remercie les intervenants pour le dépôt de ce rapport. Elle rappelle que l'arrondissement détient des pouvoirs spécifiques pour la modification du zonage suivant la viabilité des projets. Toutefois, l'arrondissement du Sud-Ouest ne dispose pas de tous les moyens financiers souhaités et doit voir à rendre les services de base qui lui sont dévolus (par exemple la collecte des ordures, les nids de poule, etc.).

En ce qui concerne le développement urbain, l'arrondissement doit collaborer avec les promoteurs privés ou la ville-centre. Il faut, d'une part, convaincre la ville-centre à investir dans l'arrondissement du Sud-Ouest; il faut, d'autre part, solliciter des investissements supplémentaires dans l'arrondissement à l'occasion de la mise en œuvre de projets privés.

À cet égard, il faut aussi miser sur l'utilité des consultations publiques pour se faire entendre par d'autres paliers, comme la ville-centre. Cette dernière récupère les taxes foncières de l'ensemble des développements immobiliers afin de les réinvestir dans les quartiers. La conseillère Thiébaud invite donc les citoyens concernés à aussi utiliser les consultations publiques à cet égard dans les prochains mois, les prochaines années.

[Cette question est répondue sur place.](#)

Mme Isabelle Limoges : terrain sportif du parc Oscar-Peterson, Petite-Bourgogne

14-302366

CA 4 nov. 2014

Madame souhaite savoir quelles sont les intentions des élus en regard du parc Oscar-Peterson, dans la Petite-Bourgogne. Elle rappelle que le parc n'a pas été utilisé cet été et que 250 jeunes ont été privés de l'utilisation de ce parc. Elle rappelle aussi que les conseillers avaient inclus, dans leur plateforme électorale, un projet pour la Petite-Bourgogne, pour le parc Oscar-Peterson.

La conseillère Thiébaud répond. Une première rencontre de travail a eu lieu avec les intervenants du milieu de la Petite-Bourgogne, il y a environ deux mois. Il leur a été rappelé le contenu du Programme triennale d'immobilisations, notamment l'investissement toujours prévu pour 2016. Tout est maintenu tel que prévu. Les investissements sont planifiés soigneusement et ne peuvent

être réalisés tous en même temps, en raison des divers besoins, à différents endroits de l'arrondissement. La conseillère Thiébaud explique que le scénario envisagé est celui d'un terrain de soccer naturel avec la possibilité de fermer le site en cas d'intempéries. De même, la volonté des intervenants du milieu est de pouvoir conserver l'espace public ouvert à tous, au-delà de l'activité du soccer. Les intervenants voudraient également développer des activités hivernales dans le parc : l'état du chalet déterminera les investissements nécessaires; l'installation d'une patinoire, à court ou moyen terme, est aussi envisagée.

Le conseiller Vaillancourt répond. En termes de réalisation des divers projets, il a discuté avec les services, la semaine dernière, de la planification nécessaire sur les trois prochaines années : remplacement de jeux, terrains sportifs, etc. Toutefois, l'arrondissement a un défi de taille : le manque de ressources humaines pour la réalisation de tous les projets souhaités (une conséquence de la RFA). Le PTI prévoit effectivement un investissement pour le parc Oscar-Peterson en 2016, et inclut aussi un jeu d'eau. Les acteurs du milieu ont choisi une première mouture du projet de parc. Un plan préliminaire est en cours de réalisation selon les besoins exprimés. Ce plan sera ensuite resoumis aux acteurs du milieu afin d'entendre leurs suggestions.

[Cette question est répondue sur place.](#)

M. Richard Brouillard : projet de construction refusé (5980-5982, rue Hurteau)

14-302367 CA 4 nov. 2014

Monsieur rappelle que le projet de condominiums envisagé pour l'immeuble situé au 5980-5982, rue Hurteau, a été refusé dans son intégralité. Il souhaite avoir des explications à ce sujet considérant qu'il a proposé un projet semblable sur la rue Hartley (avec mezzanines et cours anglaises), lequel a été accepté. Il souhaite une réponse claire afin de ne pas avoir à deviner ce que peut aujourd'hui constituer un projet valable pour le CCU et le conseil.

La conseillère Sigouin répond. Elle rappelle qu'à l'égard de ce projet, le refus du conseil était en concordance avec l'avis défavorable du CCU. Elle a visité les deux sites : la volumétrie du premier projet (trois étages) faisait écho à l'environnement alors que, pour le projet de la rue Hurteau, les maisons environnantes sont d'un gabarit beaucoup plus restreint. Plus spécifiquement, on ne trouve que des immeubles à deux étages à l'arrière, avec quelques immeubles à trois étages ici et là; le projet proposé est plus imposant en termes d'unités. Aussi, le CCU s'était prononcé sur les matériaux. Un chargé de projet, à la division de l'aménagement urbain et du patrimoine, s'assurera de travailler en collaboration avec monsieur afin de faire progresser son projet. La conseillère Sigouin rappelle que le refus du conseil doit être perçu comme un souhait de voir le projet modifié, suivant les recommandations du CCU. Elle se rendra disponible pour poursuivre les discussions avec monsieur, s'il le souhaite.

La conseillère Thiébaud répond. Elle rappelle que les plans déposés ont été refusés en raison de l'intégration du nouveau bâtiment aux constructions environnantes, en ce qui a trait au gabarit et à la hauteur. Il lui semble clair que le projet proposé n'est pas du même volume que le reste de la rue et ne s'y intègre pas. Pour prendre ses décisions, le conseil se fonde sur le Règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale.

[Cette question est répondue sur place.](#)

M. Guy Dagenais : programmation sur les berges du Canal Lachine

14-302369 CA 4 nov. 2014

Monsieur demande si l'arrondissement peut suggérer ou intervenir à l'égard des projets de Parcs Canada concernant le Canal Lachine? Il suggère plusieurs idées : habillage des édifices (Christo), concours de sculptures, 375^e anniversaire de Montréal (personnages)

Le maire Dorais répond par l'affirmative. L'arrondissement du Sud-Ouest est ouvert à toutes les suggestions et invite monsieur à en faire part à son personnel. L'arrondissement a d'ailleurs signé une entente avec Parcs Canada sur des éléments de sa programmation pendant l'année sur le Canal Lachine. L'arrondissement souhaiterait avoir une programmation douze mois par année sur les berges du Canal. Le défi constant : le financement (OBNL, fondation, etc.).

La conseillère Thiébaud tient à rappeler qu'il est illégal de descendre sur le Canal Lachine en période hivernale. Des gens sont décédés ce faisant.

[Cette question est répondue sur place.](#)